

## **Etat de mise en œuvre des mesures de réformes au titre du prochain programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI**

Après la mise en œuvre satisfaisante des mesures appuyées par la Facilité Elargie de Crédit et qui a permis d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE en décembre 2010, le Gouvernement a poursuivi ses efforts de consolidation de la stabilité économique avec pour objectif la création de la richesse et de la promotion de l'emploi. Dans ce cadre, l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures convenues au titre d'un prochain programme pouvant être appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) se présente comme suit :

### I- Politique fiscale

#### 1- Mesures préalables du nouveau programme avec le FMI

- a) Adoption par l'Assemblée nationale d'un collectif budgétaire 2012 en conformité avec les projections du programme appuyé par le FMI.

Le collectif budgétaire a été adopté en Conseil des ministres le jeudi 22 novembre 2012, voté par l'Assemblée Nationale le 10 décembre et promulgué le 14 décembre 2012.

- b) Augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe (hormis le kérosène) de 5 %.

Les prix en vigueur ont été maintenus sauf ceux du gaz butane qui ont connu une augmentation. De plus, la suppression de la structure des prix de certains éléments liés à la parafiscalité a permis d'alléger les subventions de l'Etat à hauteur de 350 millions de FCFA par mois.

#### 2- Politique de la dette

- a) Décision par le Conseil des ministres d'utiliser les recettes de privatisation en surplus des prévisions budgétaires 2012 pour rembourser la dette intérieure validée.

La BTG avait plusieurs actionnaires et la part de l'Etat a été du tiers (1/3) de l'offre. Les autres privatisations se feront en 2013 et les montants risquent d'être inférieurs aux prévisions budgétaires.

- b) Adoption par le Conseil des ministres des options de réforme de la Caisse de Retraites du Togo (CRT) qui permettront d'éliminer son déficit d'exploitation.

Une communication du Ministre de l'Economie et Finances en conseil des ministres a été transmise au SGG en vue de rendre compte des règles de mise en œuvre du bouquet 2 dit "raisonnable" proposé à l'issue de l'étude actuarielle et approuvé par la commission ad-hoc.

#### 3- Politique et administration fiscales

- a) Rétablir la collecte des droits d'accises au cordon douanier par les agents des douanes.

La collecte est encore réalisée par la Direction Générale des Impôts (DGI). Les échanges sont en cours pour optimiser la collecte de ces impôts et promouvoir une meilleure collaboration entre la DGI et la Direction Générale des Douanes (DGD). Il est à noter que la mise en place de l'Office Togolais des Recettes (OTR) règlera cette question.

- b) Relever le seuil minimal des gros contribuables à 200 millions de FCFA et confirmer dans les faits la compétence nationale de la Direction des Grandes Entreprises et de la Direction des Petites et Moyennes Entreprises en transférant tous les dossiers des contribuables concernés qui sont logés auprès des centres.

La DGI a plutôt procédé à une restructuration de la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME) qui a été renforcée en effectifs et qui a été redéployée dans des locaux propres, avec de nouvelles fiches de tâches. L'objectif poursuivi est de réduire l'informel et d'augmenter les recettes. Il est à noter que la DGI avait émis des réserves sur la faisabilité de cette mesure lors des discussions avec la mission du Fonds.

- c) Adoption d'un nouveau code douanier en Conseil des ministres pour le Parlement.

Le code de douane a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement, le 18 février 2012, pour adoption en Conseil des ministres.

- d) Proposer, dans le cadre de la loi de finances 2013, un premier pas vers la réduction de la taxe sur les salaires de [2] points de pourcentage.

La DGI a fait une simulation d'impact financier de cette opération sur les recettes fiscales. La Loi de Finances 2013 a pris en compte cette mesure.

#### 4- Gestion des finances publiques

- a) Tenir des réunions mensuelles du comité de gestion de trésorerie. Le comité révisera la projection des plans de trésorerie mensuels pour les mois à venir jusqu'à fin 2013. Les plans mensuels et les procès-verbaux des réunions seront envoyés au ministre de l'Economie et des Finances dans les [7] jours qui suivent la réunion.

Après des échanges entre le Ministre de l'Economie et des Finances et les Conseillers Résidents en gestion des finances publiques le 22 janvier 2013 sur cette mesure, il a été décidé d'améliorer le dispositif de gestion de la trésorerie. A cet effet, il s'agira de reprendre le cadre conceptuel, de construire les outils de gestion de la trésorerie et de réviser les textes relatifs au cadre institutionnel.

- b) Adoption par le Conseil des ministres d'une feuille de route pour l'établissement d'un compte unique du Trésor.

Le projet UE/FMI dans le cadre du PAI 2 a prévu le recrutement d'un consultant en décembre 2013 pour élaborer une stratégie de mise en place du compte unique du Trésor.

- c) Classifier tous les nouveaux projets pour 2013 par ordre de priorité. Chaque projet comportera des estimations des coûts par année d'exécution.

Dans le cadre de la préparation du PLF 2013, des séances de travail ont été organisées depuis août 2012 sous l'égide du SP-PRPF et du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire pour aider les sectoriels à bien classer par ordre de priorité les projets d'investissement de 2013. Ce travail a permis aux sectoriels d'avancer dans la préparation des DAO et des Plans de Passation des Marchés (PPM) avec des efforts dans la

préparation des Plans d'Engagements. Ces travaux ont pour but d'améliorer les taux de consommation des crédits.

#### 5- Secteur financier

- a) Choisir les repreneurs de la BTB et de l'UTB

La BTB a été privatisée. En ce qui concerne l'UTB, l'offre a été infructueuse et la reprise du processus est programmée pour l'année 2013.

- b) Choisir les repreneurs de la BTI et de la BIA-T

Le processus de privatisation de la BTI a abouti à une offre finale et la Commission Privatisation a demandé certaines précisions au candidat avant de se prononcer sur le maintien ou le rejet de l'offre.

Pour la BIA-Togo, le processus est dans sa phase finale avec deux candidats d'ici fin mars 2013.

- c) Rendre pleinement opérationnelle la société de recouvrement du Togo (SRT) par la nomination du personnel et l'approbation de son budget

La SRT a été créée par décret en septembre 2011. Son Conseil de surveillance ainsi que son Conseil d'administration ont été installés. Le Directeur Général par intérim a été nommé par le Président du Conseil d'Administration (PCA) en attendant l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement du Directeur Général (DG). La SRT est dotée d'un budget pour faire face aux besoins matériels nécessaires et assurer les frais de fonctionnement. Par ailleurs, une mission d'AFRITAC de l'Ouest a séjourné à Lomé du 11 au 22 février 2013 en vue de s'assurer que le cadre fonctionnel mis en place pour la SRT est adapté à la mission de recouvrement.

#### 6- Secteur Réel

Approbation par le Conseil des ministres de la feuille de route pour la mise en place du guichet unique du commerce extérieur au port de Lomé

Le consultant LIMFAT a fini ses études et le gouvernement devra se prononcer au plus tard 1er trimestre 2013 entre la mise en place d'un guichet unique complet physique et celle d'un guichet unique complet virtuel (électronique). Dans ce cadre, une équipe d'experts Singapouriens a séjourné à Lomé du 18 au 22 février 2013 en vue d'étudier les tenants et les aboutissants des deux types de guichets. Le rapport est attendu dans les jours à venir.

#### 7- Réduction de la pauvreté

- a) Développer une carte de pauvreté du pays sur la base du recensement de 2010 et de l'enquête QUIBB-2011.

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) a engagé des travaux à cet effet. Le profil de pauvreté du pays est déjà actualisé et la carte de pauvreté est également élaborée. La DGSCN a organisé des ateliers de dissémination de tous ces résultats du 18 au 27 février 2013, dans les cinq (05) régions du Togo et à Lomé.

- b) Elargir le programme-pilote des transferts en espèces à [3] autres régions.

Le Programme de Développement Communautaire et des filets sociaux (PDCplus), de la Banque Mondiale, relative à une opération des transferts monétaires aux parents des enfants ayant des problèmes de malnutrition dans les régions de Kara et des Savanes a été mis en vigueur en juin 2012 et lancé officiellement en octobre de la même année. Les activités réalisées sont: la sélection des villages bénéficiaires et des villages témoins; la sélection de l'Institution financière qui effectuera les transferts et la préparation de l'étude de base dont les résultats serviront de référence pour l'appréciation des effets de l'opération. Le PDCplus est prévu pour deux ans et ce sera sur la base des résultats enregistrés dans les deux régions pilotes qu'il sera décidé de l'opportunité d'élargir ce programme à d'autres régions.

- c) Mettre en œuvre des éléments-clés de la stratégie rurale nationale, y compris l'expansion du programme des pistes rurales et la construction de 20 mini barrages et de 20 prises d'eau par an.

Le programme avec le FMI prévoit l'allocation à partir de la gestion 2013 et sur 5 ans, des crédits pour la construction d'au moins 20 mini-barrages et 20 prises d'eau par an sur l'ensemble du territoire national. Les sites devant abriter ces ouvrages sont identifiés dans chaque préfecture. Les différentes procédures d'appel à concurrence sont déjà approuvées par la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et les dossiers sont en voie de publication. Les travaux démarreront au plus tard fin avril 2013. En ce qui concerne les aménagements hydro agricoles et l'expansion des pistes rurales des grands projets PARTAM<sup>1</sup>, PBVM<sup>2</sup>, PDRI-Mô<sup>3</sup> et PDRD<sup>4</sup>, ils connaissent une évolution normale conformément aux prévisions. L'étude de faisabilité du projet de réhabilitation des pistes rurales en zone cotonnière, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Banque Allemande de Développement (KFW), est en cours de lancement.

---

<sup>1</sup> - Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles de la zone de Mission-Tové

<sup>2</sup> -Projet d'aménagement hydroagricole de la basse- vallée du Mono

<sup>3</sup> -Projet de développement rural intégré de la plaine de Mô

<sup>4</sup> -Projet de développement de la plaine de Djagblé